ARVERNE
CONSEIL

Eric CUPIF
Diplômé Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Geoffroy GLAZIOU
Diplômé Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Eric MAS
Commissaire aux comptes

ENSEMBLE CONSTRUISONS LA CAPITALE
CLERMONT-FERRAND MASSIF CENTRAL 2028

CLERMONT – MASSIF CENTRAL 2028

Chez LCL – 2 rue Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

2ème RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ARVERNE CONSEIL
S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros
17 rue de Sarliève – Le Triangle
63800 COURNON D'AUVERGNE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'attention des membres de l'association CLERMONT – MASSIF CENTRAL 2028,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLERMONT – MASSIF CENTRAL 2028 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La première version des comptes arrêtés a fait l'objet, de notre part, d'un premier rapport en date du 6 juillet 2023 dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve. Ces comptes ont été modifiés par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2023 pour annuler les fonds dédiés initialement comptabilisés du fait de la signature en date du 24 juillet 2023, d'un avenant à la convention initiale « FNADT/MASSIF CENTRAL n° 2022-018/année 2022 » conclue avec l'Etat. Le résultat de l'exercice passe ainsi de + 3.756 € à + 77 265 €. Nous sommes, de ce fait, amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 6 juillet 2023

Nous certifions que les comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport d'activité du Président et le rapport financier du Trésorier ne nous ayant pas été communiqués à ce jour, ni les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 18 décembre 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

Bilan et Resultat Association

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 000	870	3 130	2,09	3 630	1,73
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	33 837	16 424	17 412	11,61	20 478	9,77
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	***37 837***	***17 295***	***20 542***	13,69	***24 108***	11,50
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	126 374		126 374	84,24	182 977	87,26
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance	3 105		3 105	2,07	2 604	1,24
TOTAL (II)	***129 479***		***129 479***	85,31	***185 582***	88,50
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***167 316***	***17 295***	***150 021***	100,00	***209 690***	100,00

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-126 271	-84,16		
Excédent ou déficit de l'exercice	77 265	51,50	-126 271	-60,21
Situation nette (sous total)	-49 006	-32,66	-126 271	-60,21
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	15 383	10,25	24 108	11,50
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***-33 623***	-22,40	***-102 163***	-48,71
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			59 078	28,17
TOTAL (II)			***59 078***	28,17
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 966	17,97	19 025	9,07
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 811	49,20	163 847	78,14
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	82 867	55,24	69 903	33,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	***183 644***	122,41	***252 775***	120,55
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**150 021**	100,00	***209 690***	100,00

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	73 260		25 329		47 931	189,23
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	138 163		18 208		119 955	658,80
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 487 684		1 099 705		387 979	35,28
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	134		50 000		-49 866	-99,72
- Mécénats	8 737		267 288		-258 551	-96,72
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	59 078				59 078	N/S
Autres produits	6		57		-51	-89,46
Total des produits d'exploitation (I)	***1 767 062***		***1 460 586***		***306 476***	20,98
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	764 278		838 633		-74 355	-8,86
Aides financières	15 000				15 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	47 085		25 858		21 227	82,09
Salaires et traitements	614 637		454 060		160 577	35,36
Charges sociales	218 148		171 139		47 009	27,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 915		6 379		4 536	71,11
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés			59 078		-59 078	-100,00
Autres charges	18 414		38 045		-19 631	-51,59
Total des charges d'exploitation (II)	***1 688 478***		***1 593 193***		***95 285***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***78 584***		***-132 606***		***211 190***	159,26
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	180		9		171	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***180***		***9***		***171***	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-180***		***-9***		***-171***	N/S

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***78 404***	***-132 615***	***211 019***	159,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	183		183	N/S
Sur opérations en capital	9 724	6 379	3 345	52,44
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***9 908***	***6 379***	***3 529***	55,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	11 047	35	11 012	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	***11 047***	***35***	***11 012***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-1 139***	***6 344***	***-7 483***	-117,94
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 776 970	1 466 966	310 004	21,13
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 699 705	1 593 237	106 468	6,68
EXCEDENT OU DEFICIT	***77 265***	***-126 271***	***203 536***	161,19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		1 296
Prestations en nature	36 616	66 137
Bénévolat		
TOTAL	***36 616***	***67 433***
CHARGES :		
Secours en nature		1 296
Mise à disposition gratuite de biens et services	32 300	2 736
Prestations	4 316	63 401
Personnel bénévole		
TOTAL	***36 616***	***67 433***

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexes 22

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 150 021,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 77 264,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/12/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La candidature de Clermont-Ferrand, associée au territoire du Massif central, a été retenue le vendredi 3 mars aux côtés de trois autres finalistes, Rouen, Montpellier et Bourges, qui devront être départagées d'ici la fin d'année

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 37 837 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*4 000*			*4 000*
Immobilisations corporelles	*26 487*	*7 350*		*33 837*
Immobilisations financières				
TOTAL	*30 487*			*37 837*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 17 295 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*370*	*500*		*870*
Immobilisations corporelles	*6 009*	*10 415*		*16 424*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*6 379*	*10 915*		*17 295*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Identite visuelle	*4 000*	*870*	*3 130*	*8 ans*
Mat de transport	*4 534*	*1 304*	*3 230*	*5 ans*
Mat de bureau et informatique	*29 303*	*15 121*	*14 182*	*3 ans*
TOTAL	*37 837*	*17 295*	*20 542*	

3.2 - Etat des créances = 129 479 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*129 479*	*129 479*	
TOTAL	*129 479*	*129 479*	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 122 463 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*122 463*
Disponibilités	
TOTAL	*122 463*

3.4 - Charges constatées d'avance = 3 105 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 183 644 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*26 966*	*26 966*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*73 811*	*73 811*		
Dettes fiscales & sociales	*82 867*	*82 867*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*183 644*	*183 644*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 71 043 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*98*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*29 876*
Dettes fiscales & sociales	*41 070*
Autres dettes	
TOTAL	*71 043*

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les mises à disposition gratuites représentent :
- par la société RENT A CAR 32 300 euros
- par la société SMTC 4 316 euros

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*4 320*
- TOTAL	*4 320*

6.3 - Autres informations complémentaires

L'association a bénéficié de subventions intégrés dans les comptes de la façon suivante :
Ville de Clermont = 850 000
Clermont Métropole = 400 000
FNADT Etat = 125 000
Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre France = 50 000
Université Clermont Auvergne = 40 000
Département du Puy de Dôme = 10 000
L'essentiel des autres ressources proviennent des cotisations d'adhésions.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

CLERMONT MASSIF CENTRAL 2028

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 122 463 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*122 463*
Produits a recevoir(46870000)	*122 463*
TOTAL	*122 463*

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 105 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*3 105*
TOTAL	*3 105*

8.3 - Charges à payer = 71 043 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*98*
Interets courus a payer(51860000)	*98*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*29 876*
Fournisseurs - fnp(40810000)	*29 876*
Dettes fiscales et sociales :	*41 070*
Pers conges a payer(42820000)	*21 866*
Org soc conges a payer(43820000)	*11 016*
Taxe sur les salaires(44861000)	*5 600*
Formation continue(44863000)	*2 587*
TOTAL	*71 043*

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL